

RÈGLEMENT DU TIRAGE

Loterie de financement pour l'achat d'un piano

Ensemble vocal Baroquo Negro

Du 31/01/2017 au 27/05/2017

1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage, il suffit d'acheter un billet au coût de 10 \$ auprès de l'un des membres de l'Ensemble vocal Baroquo Negro (l'Ensemble) qui remplira la section de gauche avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du participant.

La période de participation débute le 31 janvier 2017 et se termine 27 mai 2017.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et dans leur province ou territoire de résidence à la date du tirage.

Les membres de l'Ensemble ne sont pas admissibles au tirage.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX DE PARTICIPATION

Le tirage au sort aura lieu le samedi 27 mai 2017 à 21 h 00 (HE) à l'église Saint-Félix de Cap-Rouge, au 1460, rue Provancher, Québec, G1Y 1S1, parmi toutes les participations admissibles reçues depuis le début de la période de participation. Cinq (5) prix seront tirés.

Les gagnants n'étant pas sur place le soir du tirage seront contactés par téléphone dans les jours suivant le tirage. Après avoir été contactés, les gagnants auront jusqu'au 27 juin 2017 pour réclamer leur prix. Après cette date le prix demeurera la propriété de l'Ensemble.

4. DESCRIPTION DES PRIX

1. Tableau de Marithé Roy: Grouillement de vie (valeur de 450 \$)
2. Photo encadrée du photographe artisan Daniel Jean. Jamais d'œufs sans trois (valeur 150 \$)
3. Photo encadrée du photographe artisan Daniel Jean. Dans la rizière (valeur de 150 \$)
4. Photo encadrée du photographe artisan Daniel Jean. La tour du quai des Cageux (valeur de 150 \$)
5. Ensemble collier et boucles d'oreilles de la joaillière Laurie Lafrenière (valeur de 100\$)

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1 Le participant dont le billet est tiré au sort est déclaré gagnant même s'il n'est pas présent dans la salle lors du tirage. On communiquera avec lui par téléphone dans les jours suivants le tirage.

5.2 Chaque gagnant doit satisfaire aux exigences d'admissibilité énoncées à la partie 2 du présent Règlement, et dégage l'Ensemble, ses administrateurs et ses membres (les Organisateur) de toute responsabilité à l'égard de tout dommage ou de toute perte pouvant découler de leur participation au tirage ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

5.3 Chaque prix devra être accepté tel quel. Aucune substitution ne sera accordée.

5.4 Le refus d'un prix n'engage en rien la responsabilité des Organisateur envers le gagnant.

5.5 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement son inadmissibilité au tirage.

5.6 Les Organisateur du tirage déclinent toute responsabilité pour toute perte, tout dommage ou tout préjudice corporel de quelque nature que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter : les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; les erreurs d'adresses postales, le retard ou toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.7 L'Ensemble vocal Baroque Negro se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le tirage si un facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du tirage. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages au site web de l'Ensemble ou de nuire au bon déroulement du tirage constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, L'Ensemble se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts ou en vertu du *Code criminel*.

5.8 Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du tirage et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

5.9 Un participant dont le billet est tiré au sort pourrait devoir fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé dudit billet de participation.

5.10 Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. L'Ensemble se réserve le droit de rejeter tout billet incomplet, illisible, endommagé, irrégulier, soumis par des moyens frauduleux ou qui n'est pas strictement conforme au règlement du tirage. L'Ensemble décline toute responsabilité en regard de toute erreur ou omission dans l'impression du matériel ou la publicité liés au tirage.

5.11 L'Ensemble se réserve le droit de modifier le Règlement du tirage ou d'y mettre fin en tout temps, sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Le cas échéant, les changements apportés au Règlement du tirage seront publiés sur le site Web de l'Ensemble.

5.12 En participant au tirage, le participant accepte de se conformer au présent Règlement et aux décisions prises par L'Ensemble qui se chargera de son application. Toutes les décisions de l'ensemble sont finales et exécutoires.

5.13 Le Règlement du tirage est disponible sur le site Web de l'Ensemble.

Janvier 2017

Marc-André Houde

Président de l'Ensemble vocal Baroquo Negro